

Paris leu. 1662. Part <sup>Hh.</sup> H. orangee 18. de dans 1662

Monsieur

Ayant appris par un bruit semé icy depuis quelques jours, -  
qu'on a porté plainte à Sa Majesté tres chrestienne d'un  
accusé, en procedure de Justice par moy faite dans l'Eglise  
des catholiques du lieu de Sigondas, J'ay cru, Monsieur, que Je  
vous devois edifier sur ce sujet, et vous enuoyer un Extrait en  
bonne forme de mad.<sup>e</sup> procedure, afin que vous pussiez faire  
voir à Sad.<sup>e</sup> M.<sup>te</sup> que les officiers de Justice que S. A. a établis  
ne font rien dans cete Principauté que uniformement aux Edits  
de S. A. et à ce qui s'est tousiours pratiqué icy, et qu'en  
cette rencontre Je n'ay rien fait au prejudice desd.<sup>s</sup>  
catholiques, Et partant que les plaintes qu'ils font <sup>sur ce lieu</sup> sont  
plustot malicieuses que bien fondées,  
vous verrez donc, Monsieur par mad.<sup>e</sup> procedure que toutes Les  
Parties du procès sont catholiques, voire mesmes Je vous dois dire  
que toute La Communauté dud.<sup>t</sup> Sigondas sans exception d'aucun  
fait profession de Sad.<sup>e</sup> Religion, Et nous observons entre

Nous, conformément aux Edits de S. A. que lors que Les parties plus plaident par devant nous sont d'une mesme religion, qu'il n'est pas necessaire que Le Commissaire par devant lequel se font Les formalitez, soit de leur religion, comme Elles ne peuvent pas demander que lors du Jugement du procès, Les Juges soyent en nombre esgal de chaque religion.

Vous y verrez, Monsieur, qu'il ne s'agissoit point d'une affaire Ecclesiastique, mais seulement d'un banc qu'une personne Laïque veut mettre dans Lad.<sup>e</sup> Eglise, voire mesmes qu'il ne s'agissoit que de voir Le lieu ou elle veut mettre Led.<sup>t</sup> banc, et voir si Led.<sup>t</sup> banc occupe trop de place, et aussy de faire mesurer La capacite de Lad.<sup>e</sup> Eglise, En un mot que Je n'y allois que pour voir, pour apres faire rapport a La Cour Lors du Jugement du procès, de ce que J'aurois veu, a quoy faire un Conseiller de La Religion estoit aussy competent qu'un Catholique.

Vous y verrez aussy, Monsieur, que bien loin que moy, ou quelque personnes de celles qui estoient avec moy, ayent commis quelque Irreverence dans Lad.<sup>e</sup> Eglise, qu'au contraire nous y avons este avec autant et put estre plus de respect, que si Le Commissaire eut este Catholique, ayant este tous chapeau bas durant tout Le temps que nous avons demuré dans Lad.<sup>e</sup> Eglise, quoy qu'il ne s'y fit aucun service.

Vous y remarquerez aussy que durant Le temps de mad.<sup>e</sup> procedure J'ay toujours eu avec moy Les deux Prestres de Lad.<sup>e</sup> Eglise, et deux officiers du Lieu qui sont Catholiques, Lesquels ont atteste et signe mad.<sup>e</sup> procedure, comme Il vous plaira de voir.

Enadement Je vous dois dire, Monsieur, que s'il estoit vray comme on publie a Paris, que Lad.<sup>e</sup> Eglise, eut este peeslee parce que des personnes de nostre Religion y sont entrees, que

Monsieur l'Evêque de Veyson, (dans le Diocèse duquel, est  
situé led. lieu de Bigondas) ne permettroit pas que  
continuat de célébrer la messe, comme on a toujours fait  
de des puis, qu'auparavant Il ne l'eut rebénie, ce qu'Il  
n'a pas songé de faire, Et si Il y avoit commis  
quelque Irreverence, le vicairé et le secondaire du lieu  
n'auroyent pas signé mad. procédure,

Voilà Monsieur la pure vérité, d'où vous pouvez Inferer  
que les catholiques d'Oréngz qui ont porté des plaintes au Roy  
sur ce sujet, ne sont que quelques uns qui se plaignent  
Incessamment pour parvenir à leur but, qui est que le  
Roy soit persuadé que les catholiques sont icy très mal  
traittez; Et en effet Il vous plaira de remarquer que  
ce n'estoit point aux catholiques d'Oréngz de faire aucune  
plainte pour ceste affaire, mais seulement à Monsieur  
l'Evêque de Veyson, veu que pour la spiritualité, les  
catholiques de Bigondas sont sous la conduite d'ed. Seigneur  
Evêque, et non pas sous celui d'Oréngz, or ~~il est~~  
led. Seigneur Evêque de Veyson ne fait aucune plainte  
d'autant qu'Il a pris soin particulier de sçavoir comme la  
chose s'est passée,

M. l'Advocat General est de retour icy depuis le 7. du  
courant, et nous ayant fait comprendre qu'Il desiroit rendre  
compte, <sup>au Parlement de</sup> de la deputation, et luy faire sçavoir que Monsieur  
de Gant vient icy avec des ordres du Roy pour <sup>faire</sup> demolir les  
baptions de la ville, et faire plusieurs autres choses, Il nous  
requit de convoquer le Parlement, ce qui ayant esté  
fait, le Parlement est assemblé depuis quatre jours, led.  
M. l'Advocat n'a pourtant pas encore rendu aucun compte  
de son voyage, ny parlé desd. ordres que Monsieur de Gant  
porte, y ayant apparene qu'Il attend que mondit sieur

de Gant soit <sup>arrivé</sup> icy auparavant, De sorte que le  
Parlement n'a encores fait autre chose que de travailler  
à mettre en estat le procès qui a esté intenté contre les  
particuliers qui, lors de feu le Roy fait pour la naissance  
du Dauphin, ont excedé en paroles contre le respect de  
S. M.<sup>te</sup> tres chrestienne, Pour apres luyr led.<sup>t</sup> procès  
au premier Jour, & cependant pour faire voir qu'on  
n'oublie rien pour buscher de se saisir des prevenus,  
Monsieur l'Advocat General demandera paracatis à  
tous les Parlements de France pour ce sujet, et S. M.<sup>te</sup>  
verra qu'à heureusement Il ne s'oblmettra rien pour chatier  
cette Irreverence

Le Bureau a veu la Lettre qui a esté par vous écrite à M.<sup>r</sup>  
Lauzin, et a pris sur cela, de Liberation, Laquelle vous sera  
envoyée au premier Jour, Ensemble tous les actes necessaires  
pour vous faire voir et à mess.<sup>rs</sup> du Conseil de S. A. à quy  
tous les deniers de S. A. qui ont esté receus icy par Monsieur de  
Beauregard despuis le rétablissement du Bureau ont esté  
employez, et qu'est ce qui reste entre ses mains, en ayant  
rendu compte de la plus grande partie au mois de may  
dernier par devant le Parlement et le Bureau conjointement  
et estant en estat de rendre ausly compte du reste aujourdhuy  
deuant les mesmes personnes, Desquels comptes Il  
vous sera envoye des extraits en bonne forme, qui vous  
esclairciront de tout l'employ, ausly bien que de la rescepte

On nous fait craindre icy plusieurs maux, mais puis que  
vous ne nous en dites mot, J'ay sujet de croire qu'il  
n'en est pas tant comm'on dit, y ayant apparence que  
vous, Monsieur, qui estes à Paris pour recevoir les choses qui  
regardent cet estat, <sup>auriez</sup> la bonte de nous faire savoir les  
resolutions que le Roy pourroit avoir prises contre Iceulx,  
Et nous suggerer ce que les corps et les particuliers de cet  
estat doivent faire pour prevenir ces ~~autres~~ orages, Je me  
conduiray, Monsieur, suivant vos avis, et J'auray l'honneur  
d'estre toute ma vie <sup>avec respect</sup> votre tres humble, et loes obéissant  
Monsieur  
Jeniteur Aubiercy